

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 246

Artikel: Les syndicats à l'épreuve du feu
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027937>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les syndicats à l'épreuve du feu

Refus catégorique d'une augmentation uniforme de 300 francs, acceptation de principe de discuter l'introduction de la semaine de quarante heures. C'est la réponse du Conseil d'Etat aux revendications du personnel hospitalier genevois (DP 243), revendications soutenues par une pétition signée par plus de la moitié des travailleurs et exprimées en assemblées générales réunissant chaque fois plus de mille personnes.

Le personnel a riposté immédiatement par un débrayage de trois heures, suivi à 60-70 % à l'hôpital cantonal, à 80 % à la clinique psychiatrique de Bel-Air, sans que les soins aux malades aient été perturbés.

Comme chaque fois, dans de pareilles occasions, il faut dénoncer l'attitude de la presse d'information du lieu qui a fait la preuve de son esprit partisan : les comptes rendus ont cherché à minimiser l'ampleur de l'action en insistant sur le fait que 15 % seulement des travailleurs hospitaliers sont syndiqués et en essayant d'accréditer la thèse d'une agitation groupusculaire; à discréditer la revendication des 300 francs en ne citant que les salaires les plus élevés. Le chef du service d'information locale de « La Suisse », Robert Burgel, s'est particulièrement distingué en donnant la position du Conseil d'Etat plutôt que celle des intéressés, exprimée au cours de leur conférence de presse; en utilisant même le journal syndical « Services publics » pour dispenser ses conseils paternalistes aux travailleurs en lutte.

Le mouvement du personnel hospitalier prend forme à travers une action unitaire : dans le comité d'action unitaire, tous les groupes syndicaux et professionnels sont représentés. Mais la conduite du mouvement ne reste pas pour autant l'affaire exclusive de ce comité : une commission de popularisation dont la création a été décidée par l'assemblée générale du personnel, ouverte à

tous et qui regroupe une centaine de membres, syndiqués et non-syndiqués, se charge du travail d'information (tracts, bulletin) du personnel, des malades et des visiteurs. Les négociations avec le gouvernement se font sous le contrôle direct de l'assemblée générale, et des membres de la commission de popularisation accompagnent les représentants des différents syndicats lors des discussions avec le Conseil d'Etat.

Le travail d'information à l'intérieur des établissements cherche à briser le cloisonnement entre les services et les différentes catégories de travailleurs. Dans chaque unité on discute les fiches de salaires et les budgets pour concrétiser la revendication des 300 francs.

Sans attendre les propositions des directions, le personnel étudie l'introduction de la semaine de quarante heures et va présenter des propositions d'aménagement du travail dans cette optique.

On assiste ainsi à la mise en pratique de la résolution du dernier congrès de la VPOD contre le blocage des salaires. Mais en dépassant la simple contestation verbale. Le mouvement du personnel hospitalier genevois s'appuie sur l'analyse et la discussion la plus large des conditions de travail dans le secteur de la santé. Fait significatif : près de 150 nouvelles adhésions au seul groupe VPOD de l'hôpital en quelques jours. C'est la preuve que lorsque le syndicat sait appuyer les revendications exprimées par une large majorité des travailleurs, sans les freiner, mais au contraire en acceptant les impulsions extérieures à lui, il retrouve son dynamisme et sa raison d'être : un mouvement d'avant-garde et non une amicale.

Rendez-vous est pris avec le Conseil d'Etat pour le mois prochain. L'enjeu de l'affrontement : le système de classification des salaires en vigueur dans l'administration.

Images sud-africaines : un lecteur témoigne

Ci-dessous l'avis, auquel nous souscrivons entièrement, d'un lecteur testé à l'occasion d'un sondage (cf. DP 243) dont le but était de mettre en relief l'image de marque de l'Afrique du Sud en Suisse (réd.).

L'information intitulée « images sud-africaines » m'a remis en mémoire les questions qui m'ont été posées au début de juillet dans ce qui était probablement l'enquête dont vous parlez. J'ai accepté d'être interrogé et pendant une demi-heure un grand nombre de questions m'ont été posées. Je suppose qu'il s'agissait de satisfaire plusieurs clients.

Le trimestre qui nous sépare de cet interrogatoire ne me permet pas de me remémorer avec précision les questions; mais je me suis immédiatement rendu compte, en ce qui concerne les questions relatives à certains pays, que l'Afrique du Sud était probablement intéressée à l'enquête. Je

crois me souvenir que cinq pays étaient soumis à l'appréciation des « cobayes ». Il y avait l'Afrique du Sud, l'Ouganda, la Chine, le Canada et les Etats-Unis, si ma mémoire est fidèle. Parmi les questions posées, il fallait caractériser chacun de ces pays ; il convenait aussi de citer des personnalités de ces pays, de dire celui dans lequel on désirait se rendre et d'expliquer pourquoi, de les classer par ordre de sympathie, etc.

Dans la même enquête, il y avait une série de questions relatives à la presse pouvant laisser supposer qu'un éditeur cherchait un marché pour le lancement d'un magazine d'information en Suisse alémanique, où je réside.

Ces notes avec les réserves qui s'imposent.

Je saisis l'occasion pour vous demander s'il ne conviendrait pas d'inviter les lecteurs de DP d'annoncer les enquêtes auxquelles ils sont appelés à répondre, en précisant l'organisation qui l'entreprend, le mode d'interview (téléphone ou direct) et les thèmes abordés. Cela permettrait d'obtenir une plus grande transparence dans ce domaine.

R. B.